

Rapport annuel 2019-2020

Conseil d'établissement de la polyvalente de l'Ancienne-Lorette

Présidente Véronique Imbeault

15 septembre 2020

Après chaque année scolaire, conformément à la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de la polyvalente doit rédiger un rapport annuel y décrivant ses activités. Voici donc le bilan de l'année très particulière que fut l'année 2019-2020.

Pour commencer, quelques généralités...

- La composition du conseil est déterminée suite à l'assemblée générale annuelle des parents qui a habituellement lieu en septembre et se décline comme suit:
 - 8 membres parents
 - 6 membres du personnel enseignant
 - 1 membre du personnel de soutien
 - 2 membres des élèves
 - 1 membre professionnel non-enseignant
 - 2 membres de la communauté
- Il y a eu quatre rencontres régulières durant l'année 2019-2020 dont une virtuelle.

Tout au long de l'année scolaire, nous nous sommes tenus informés sur le projet de loi 40 qui a évolué avant de se faire couper l'herbe sous le pied par ce fameux coronavirus qui est venu chambouler la dernière étape de l'année.

Documents approuvés durant l'année

- Selon la LIP, le conseil d'établissement doit approuver plusieurs documents, qu'ils soient élaborés par la commission scolaire ou par l'établissement;
 - Budget 2019-2020
 - Sorties éducatives
 - Politique relative à l'alcool, aux médicaments et aux drogues
 - Aires de desserte pour l'année 2020-2021
 - Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021
 - Critère d'inscription au préscolaire, primaire et secondaire 2020-2021
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
 - Gestion des absences
 - Code de vie
 - Commandites pour le Grand Gala des Palmes
 - Effets scolaires 2020-2021
 - Dossier sexualité

Évènements spéciaux

- Prix reçus par la polyvalente de l'Ancienne-Lorette;
 - Prix entrepreneuriat coopératif jeunesse reçu par la Boutique A+
 - Prix savoir vivre ensemble
 - Finalistes (seule école en liste) pour le prix Ensemble contre l'intimidation
- Activités particulières;
 - Lancement du programme Fillactive
 - Soirées retrouvailles thématiques par décennies dans le cadre du 50ième anniversaire de la PAL

Budget du conseil d'établissement

Le conseil dispose d'une allocation annuelle attribuée par la commission scolaire (maintenant centre de services). Celle-ci peut être utilisée pour le remboursement de frais de déplacement ou de garde des membres par exemple. Sinon, elle peut être utilisée selon le bon jugement des membres. À la polyvalente, cette année, nous avons choisi de verser une bourse dans le cadre du Grand Gala des Palmes du montant de: 750\$.

En terminant

Nous nous souviendrons de l'année 2019-2020 longtemps! Ce fût une année d'adaptation, de compromis et de tolérance. Le changement des commissions scolaires vers les centres de services se poursuit et nous attendons de voir comment tout cela se traduira dans la pratique. Le coronavirus est devenu notre colocataire pour un bon moment et teintera certainement l'année 2020-2021.

Je fais le souhait que les élèves puissent avoir un parcours scolaire optimal et que le personnel de la polyvalente continue de faire preuve de la débrouillardise qu'ils nous ont démontré dans les derniers mois.